

Pardal et Mesquita déclarés coupables

J.-C.M. (avec Belga)

Mis en ligne le 07/04/2006

Le jury a estimé que les «amants diaboliques» ont bien enlevé la fille de la patronne de Pardal. Les sanglots et les regrets des accusés n'y ont rien fait.

Jeudi soir, le jury de la cour d'assises de Bruxelles-Capitale a jugé coupables Maria Pardal, 41 ans, et Renato Mesquita, 53 ans. Les débats sur les peines à infliger au couple devaient commencer ce matin à 10h30.

Les accusés répondaient principalement de la prise en otage d'une jeune femme, en échange du paiement d'une rançon de 4 millions d'euros. Les faits, reconnus par l'accusé (qui a violé sa proie) mais pas par l'accusée, se sont déroulés entre Uccle et Drogenbos du 30 mars au 1^{er} avril 2003. La victime, Elodie Blanche (pseudonyme), âgée aujourd'hui de 34 ans, avait été libérée par la police avant paiement de la rançon. Son état de santé est tel qu'elle n'a pu témoigner à l'audience.

Pardal est restée plusieurs années au service de la maman d'Elodie, atteinte de la maladie d'Alzheimer. Elle l'a allégrement volée, ce qu'elle a avoué, avant d'imaginer, ce qu'elle a toujours nié, à la mort de l'ex-mari de sa patronne, l'enlèvement de la fille du couple venue en Belgique pendant quelques jours pour régler les problèmes de succession.

Le procureur général Dauchot a réclamé un verdict de culpabilité contre les deux accusés. Il a présenté Renato Mesquita comme un prédateur sauvage, «un psychopathe massif». Selon l'accusation, Maria Pardal est «une instigatrice perverse, psychopathe, capable de manipulations machiavéliques, dotée d'une intelligence hors du commun et guidée avant tout par la recherche de son plaisir». Une femme n'éprouvant aucun sentiment de culpabilité ou d'empathie pour les victimes.

Le cerveau

Selon le ministère public, qui l'a répété au moment des répliques, nouveaux arguments à l'appui, Pardal a été le cerveau du rapt.

Le conseil des parties civiles, Me

Michèle Hirsch, a considéré, elle aussi, que Pardal était la conceptrice de l'enlèvement, dont l'avocate a minutieusement reconstitué le déroulement, citant force détails qui, selon elle, établissent la participation de Pardal.

Du pain bénit pour Me Fernande Motte, conseil de Renato Mesquita, qui a abondé dans le même sens, citant au passage une phrase assassine du procureur général pour qui «quand la délinquance devient astucieuse, elle se féminise».

Selon l'autre conseil de Mesquita, Me Didier De Quévy, l'accusé est allé jusqu'aux pires extrémités en raison de l'amour fou qu'il vouait à Maria Pardal. Il a mis longtemps à se rendre compte de la duplicité d'une maîtresse qu'il avait dans la peau. Même après avoir appris qu'elle l'accusait de tous les maux devant les enquêteurs, il n'a pas hésité à se jeter dans ses bras lorsqu'il fut libéré en 2004, a scandé Me De Quévy.

Mes Sylvie Coupat et Anne Krywin ont, au contraire, réclamé l'acquittement de leur cliente. Elles ont rappelé que celle-ci reconnaissait avoir volé pendant plusieurs années la mère de la victime du rapt mais ont affirmé dans la foulée que c'est son compagnon qui avait, seul, orchestré et réalisé le kidnapping. Quand Pardal a découvert le crime, elle n'a pas eu le courage de le dénoncer, a dit sa défense. Qu'on la reconnaisse coupable de non-assistance à personne en danger et de vol d'accord mais pas de rapt qui tienne, a-t-elle conclu.

Avant que le jury entre en délibération et alors que la présidente Karin Gérard lui donnait la parole, Mesquita a éclaté en sanglots: «Je suis déjà dedans et bien dedans et pour longtemps. Faut-il y pousser ma fille et ma soeur aussi? J'ai

commis le rapt à la demande de Pardal. Elle ne m'a pas dit de la violer mais elle m'a dit de la menacer», a-t-il notamment déclaré. L'accusée a, de son côté, calmement répété ses regrets, se disant désolée.

© La Libre Belgique 2006